



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 juillet 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 juillet 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le vingt-deuxième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015), qui a été présenté au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution 2368 (2017).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015)
concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida
et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés
(*Signé*) Kairat Umarov



Lettre datée du 27 juin 2018, adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution 2368 (2017)

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution 2368 (2017), dans lequel le Conseil de sécurité a prié l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions de présenter au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, par écrit, des rapports d'ensemble indépendants, tous les six mois, le premier au 31 décembre 2017 au plus tard.

Je vous transmets donc le vingt-deuxième rapport d'ensemble de l'Équipe de surveillance, conformément à l'annexe I de la résolution 2368 (2017). L'Équipe de surveillance précise que le texte de référence est l'original anglais.

Le Coordonnateur
de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions
(Signé) Edmund **Fitton-Brown**

Vingt-deuxième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions présenté en application de la résolution 2368 (2017) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées

Résumé

Après avoir essuyé des revers militaires en Iraq et dans une grande partie de la République arabe syrienne en 2017, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL)^a resserré ses rangs au début de l'année 2018, profitant d'une réduction de l'effort des forces combattant dans l'est de la République arabe syrienne qui lui a permis de conserver son accès aux ressources et de se ménager une marge de manœuvre pour préparer la phase suivante de sa transformation en réseau mondial clandestin. En juin 2018, les campagnes militaires menées contre l'EIIL avaient pris un nouvel élan, mais l'organisation contrôlait toujours quelques petites poches du territoire de la République arabe syrienne, à la frontière avec l'Iraq. L'EIIL a ainsi été en mesure d'extraire et de vendre du pétrole, ainsi que de planifier des attaques, y compris de l'autre côté de la frontière, sur le territoire iraquien.

Le flux net de combattants terroristes étrangers hors d'Iraq et de la République arabe syrienne reste moins important que prévu. De nombreux combattants se fondent dans la masse et s'établissent au sein de la population locale, d'autres pouvant garder un profil bas dans certains États voisins. Aucun autre lieu n'est devenu la destination de prédilection des combattants terroristes étrangers, bien que nombre d'entre eux aient pris la direction de l'Afghanistan. En Europe, la grande majorité des ressortissants ayant quitté la zone de conflit et les États voisins rentrent chez eux. Si les États Membres se félicitent de l'adoption de la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité, certains la jugent insuffisante et d'autres éprouvent des difficultés à la mettre en œuvre.

Al-Qaida (QDe.004) a montré sa résilience en République arabe syrienne, où le Front el-Nosra pour le peuple du Levant (QDe.137) est peut-être désormais le groupe terroriste le plus solide, et où Aïman Muhammed Rabi al-Zawahiri (QDi.006) et ses lieutenants basés en République islamique d'Iran ont été en mesure d'influer sur les dissensions survenues entre les combattants à Edleb (République arabe syrienne). Al-Qaida et ses affiliés restent plus puissants que l'EIIL au Yémen, en Somalie et dans certaines régions de l'Afrique de l'Ouest, et ses alliances avec les Taliban et d'autres groupes terroristes en Afghanistan restent fermes en dépit des rivalités avec les groupes locaux affiliés à l'EIIL. Le succès de la coalition de groupes terroristes au Mali et au Sahel est préoccupant et pourrait dans l'avenir servir de modèle de coopération et d'échanges entre les terroristes sur certains théâtres. Certains États Membres considèrent qu'à long terme, Al-Qaida représente une menace plus importante que l'EIIL pour la sécurité internationale.

Le manque d'informations sur la situation financière de l'EIIL et ce qu'elle révèle de l'intention stratégique de ce dernier, et l'effet que pourrait avoir sur les réseaux terroristes existants le retour de combattants et de « relocalisés » aguerris, forts d'un pouvoir mobilisateur et de compétences spécialisées, notamment les « voyageurs frustrés »^b et autres sympathisants, sont des sources de préoccupation immédiate. Les États Membres s'inquiètent de l'apparition, facilitée par Internet, de nouvelles menaces terroristes internes, émanant notamment des réseaux d'Al-Qaida existants. Dans le même temps, la stabilisation et la reconstruction de régions détruites

en Iraq et en République arabe syrienne posent d'autres problèmes en matière de sécurité.

^a Inscrit sur la liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115).

^b Voir [S/2018/14/Rev.1](#), résumé, note b).

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu de la menace	6
A. Situation de l'État islamique d'Iraq et du Levant.	6
B. Évolution de la menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant et Al-Qaida	7
II. Tendances régionales	8
A. Levant	8
B. Péninsule arabique	11
C. Afrique.	12
D. Europe	17
E. Asie centrale et Asie du Sud.	18
F. Asie du Sud-Est.	20
III. Étude d'impact.	22
A. Résolution 2347 (2017)	22
B. Résolution 2388 (2017)	23
IV. Sanctions	24
A. Interdiction de voyager.	24
B. Gel des avoirs	26
C. Embargo sur les armes	26
D. Liste relative aux sanctions contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et Al-Qaida	27
V. Activités de l'Équipe de surveillance et observations	27
Annexe	
Procédures engagées par des personnes inscrites sur la Liste relative aux sanctions, ou les concernant.	29

I. Aperçu de la menace

A. Situation de l'État islamique d'Iraq et du Levant

1. En janvier 2018, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) était vaincu en Iraq et cantonné dans de petites poches de territoire en République arabe syrienne. Au cours de la période considérée, les forces du Gouvernement syrien ont progressé dans la reprise des bastions de l'EIIL dans la région de Damas. Toutefois, l'EIIL a opposé davantage de résistance dans l'est de la République arabe syrienne, reprenant même légèrement le dessus. Plusieurs États Membres ont attribué cette situation au ralentissement, au début de l'année 2018, de la contribution du contingent essentiellement kurde des Unités de protection du peuple (relevant des Forces démocratiques syriennes) aux opérations menées dans l'est du pays. La reprise des opérations militaires des Forces démocratiques syriennes a permis une nouvelle fois d'inverser la dynamique des combats qui, en juin 2018, semblait de nouveau être défavorable à l'EIIL¹.

2. Dans les rangs de l'EIIL, de nombreux combattants, responsables de la préparation des opérations, hauts commandants chargés de la doctrine et de la sécurité et hauts commandants militaires ont trouvé la mort dans les combats et de nombreux combattants et autres membres de l'organisation ont quitté la zone immédiate du conflit. Ils sont encore nombreux, toutefois, à se trouver en Iraq et en République arabe syrienne, certains continuant de se livrer activement aux combats et d'autres se cachant parmi les populations qui les soutiennent et dans les zones urbaines.

3. Selon certains États Membres, le nombre total de membres de l'EIIL actuellement présents en Iraq et en République arabe syrienne s'établirait entre 20 000 et 30 000, à peu près également répartis entre les deux pays. Une grande partie des milliers de combattants terroristes étrangers actifs se trouve toujours parmi eux².

4. L'EIIL est toujours en phase de transition d'une structure protoétatique à un réseau clandestin – processus très avancé en Iraq – mais les fragments de territoire que l'organisation contrôle en République arabe syrienne lui offrent davantage de perspectives et de ressources stratégiques à la frontière. Malgré la destruction des structures administratives du « califat », l'esprit de discipline collective de l'EIIL reste intact. Selon certaines informations, Abu Bakr al-Baghdadi³ aurait été blessé, mais il conserve son autorité, qui est simplement davantage déléguée qu'auparavant, par nécessité, à l'ensemble du réseau situé hors de la zone de conflit. Les bureaux chargés de la sécurité et des finances de l'EIIL sont inchangés, de même que le bureau de l'immigration et de la coordination de la logistique, en dépit de ses difficultés à communiquer et bien que son chef ait été tué⁴.

5. Amaq, l'agence de presse de l'EIIL, continue également à fonctionner dans l'est de la République arabe syrienne. La propagande est un indicateur du bon fonctionnement financier et organisationnel de l'EIIL, et de son intention stratégique. L'activité médiatique de l'EIIL était au plus bas en septembre et octobre 2017, mais s'est depuis stabilisée à un niveau plus élevé. Le cœur de l'activité médiatique est passé de la structure centrale de l'EIIL à ses affiliés. La propagande de l'EIIL reste moins intense qu'auparavant et son image a probablement été ternie⁵.

¹ Information communiquée par un État Membre.

² Information communiquée par un État Membre.

³ Inscrit sur la Liste sous le nom de Ibrahim Awwad Ibrahim Ali al-Badri al-Samarrai (QDi.299).

⁴ Information communiquée par un État Membre.

⁵ Information communiquée par un État Membre.

B. Évolution de la menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant et Al-Qaida

6. Le flux de combattants terroristes étrangers qui se rendent en Iraq et en République arabe syrienne pour rejoindre les rangs de l'EIIL s'est quasiment arrêté. Le flux inverse, bien qu'il soit plus lent que prévu, demeure un grave problème. Un État Membre a décrit les déplacements méthodiques en même temps qu'opportunistes et fragmentés des combattants de l'EIIL de retour chez eux ou « relocalisés » comme une « décentralisation de la menace », ces combattants ayant l'intention de se cacher là où ils le pourront, leur intention étant de retourner à la résistance active, à l'insurrection et aux activités terroristes lorsque les circonstances le permettront. Il se peut que la stabilisation des positions militaires de l'EIIL encourage un nombre non négligeable de combattants terroristes étrangers à rester dans la zone de conflit⁶.

7. Malgré tout, certains États Membres ont fait état d'une diminution du nombre d'attaques terroristes perpétrées en Europe, qui a débuté fin 2017 et s'est poursuivie en 2018. Il pourrait exister un lien de causalité entre cette baisse et la quasi-défaite militaire du « califat » : un coup a été porté aux structures de commandement et de contrôle de l'EIIL, les projets de fusion de certaines unités administratives n'ont pas pu être menés à bien sans perturbation et de nombreux organisateurs d'attentats et agents parmi les plus actifs ont été tués lors de frappes ciblées⁷.

8. Certains États Membres estiment néanmoins que les facteurs sous-jacents qui favorisent le terrorisme sont tous bien là, plus menaçants peut-être que jamais auparavant. Cela laisse penser que la diminution du nombre d'attaques terroristes ne sera probablement que temporaire, jusqu'à ce que l'EIIL parvienne à se remettre sur pied et à se réorganiser, qu'Al-Qaida intensifie son activité terroriste à l'échelle internationale ou que d'autres organisations fassent leur apparition sur la scène terroriste⁸. Des États Membres font déjà une distinction entre la diminution du nombre de projets d'attentats menés à bien et la poursuite des activités d'inspiration terroriste, ce qui donne à penser que ce calme relatif ne tient pas au manque de motivation des terroristes mais plutôt à l'amoindrissement de la capacité de l'EIIL de planifier et d'exécuter des attaques.

9. Tout porte à croire que l'EIIL conservera une structure centrale réduite et clandestine en Iraq et en République arabe syrienne, et maintiendra une présence dans les pays voisins. Dans le même temps, un grand nombre de membres affiliés à l'EIIL se trouvent en Afghanistan, en Afrique de l'Ouest, en Asie du Sud-Est, en Libye et, dans une moindre mesure, au Sahel, dans le Sinaï, en Somalie et au Yémen. Le nombre de combattants terroristes étrangers varie selon les pays, mais le plus gros contingent se trouve en Afghanistan. Un certain nombre de petites cellules font leur apparition dans d'autres pays et régions. La menace grandissante émanant de cette nébuleuse mondiale sera diverse et difficile à prévoir.

10. Dans le même temps, le réseau mondial d'Al-Qaida continue à faire preuve de résilience. Dans certaines régions, notamment en Asie du Sud, au Sahel, en Somalie et au Yémen, les affiliés et les alliés d'Al-Qaida sont bien plus puissants que ceux de l'EIIL. Les dirigeants d'Al-Qaida en République islamique d'Iran jouent un rôle plus prépondérant, collaborant avec Aïman al-Zawahiri et faisant rayonner son autorité plus efficacement que ce dernier ne le pouvait auparavant. Ils ont infléchi le cours des événements survenus en République arabe syrienne, s'opposant à l'autorité d'Abu

⁶ Information communiquée par un État Membre.

⁷ Information communiquée par un État Membre.

⁸ Information communiquée par un État Membre.

Mohammed al-Jawlani (QDi.317) et suscitant la formation, la scission et la fusion de divers groupes se réclamant d'Al-Qaida dans la province d'Edleb⁹.

11. Hamza ben Laden (non inscrit sur la Liste) continue également de s'imposer à la tête d'Al-Qaida. Les responsables de l'organisation font preuve d'une patience stratégique et ses affiliés régionaux de discernement tactique, en s'impliquant dans la vie locale et en devenant des acteurs réels. Bien que peu d'éléments encore indiquent une résurgence de la menace mondiale émanant directement d'Al-Qaida, le renforcement du rôle de ses dirigeants et l'amélioration de la communication feront probablement s'accroître cette menace au fil du temps, de même que toute intensification de la tendance des partisans de l'EIIL à rallier Al-Qaida, déjà sensible dans certaines régions¹⁰.

II. Tendances régionales

A. Levant

12. L'EIIL poursuit sa transition d'une structure protoétatique à un réseau terroriste. Il a perdu de vastes parties de territoire en Iraq et en République arabe syrienne et les villes qu'il contrôlait auparavant ont été libérées. Néanmoins, l'atténuation temporaire de la pression militaire exercée par les Forces démocratiques syriennes au début de l'année 2018 a permis à l'EIIL de consolider son emprise sur le territoire situé dans l'est de la province de Deir el-Zor, où il contrôle toujours des petites villes et des villages. Les combattants de l'EIIL, notamment les combattants terroristes étrangers restants, sont principalement concentrés dans l'est de la vallée du Moyen-Euphrate, et ils tiennent une zone d'importance stratégique sur le territoire syrien à la frontière avec l'Iraq¹¹. L'EIIL est toujours en mesure d'organiser des attaques à l'intérieur du territoire syrien. Aucun territoire n'est totalement sous son contrôle en Iraq, mais il reste actif par le truchement de ses cellules dormantes. Certains de ses combattants se sont retranchés dans le désert d'Al Anbar, dans la vallée du Ghadaf et à Husseini, à l'ouest de Routba. Le territoire contrôlé par l'EIIL et depuis lequel le groupe est susceptible de lancer des attaques en Iraq, principalement contre les bases des forces de sécurité, est restreint. Une attaque prévue pour le 22 février 2018 contre le point de passage d'Enazza, à la frontière avec l'Arabie saoudite, a été déjouée¹².

13. Selon les informations communiquées par des États Membres, de nombreux hauts responsables de l'EIIL ont trouvé la mort dans le conflit, y compris des figures importantes sur le plan de la politique, de la doctrine ou de la sécurité ou sur le plan militaire. Abu Bakr al-Baghdadi garde le contrôle, bien qu'il ait selon certaines informations été blessé et que l'EIIL ait décentralisé sa structure de commandement pour éviter de nouvelles pertes. Des États Membres estiment que, malgré les revers qu'ils ont essuyés, de nombreux membres de l'EIIL entendent poursuivre le combat. D'autres se cachent désormais en Iraq, en République arabe syrienne et en Turquie, où ils représentent une menace potentielle pour ces pays et pour l'ensemble de la région. Enfin, d'autres encore ont été arrêtés par les forces gouvernementales syriennes ou par des groupes armés non étatiques opposés à l'EIIL, notamment les forces kurdes¹³.

⁹ Information communiquée par un État Membre.

¹⁰ Information communiquée par un État Membre.

¹¹ Information communiquée par un État Membre.

¹² Information communiquée par un État Membre.

¹³ Information communiquée par un État Membre.

14. L'EIIL maintient une présence résiduelle dans d'autres localités syriennes, y compris un bastion à Alep¹⁴. Situé dans le sud de la République arabe syrienne, le camp densément peuplé de Roukban compte quelque 80 000 personnes déplacées, parmi lesquelles des familles de combattants de l'EIIL, ce qui fait craindre aux États Membres l'apparition de nouvelles cellules de l'EIIL¹⁵. La présence à Deraa, dans l'extrême sud-ouest de la République arabe syrienne, du Jeïch Khaled ibn el-Walid (QDe.155), groupe associé à l'EIIL, suscite également la préoccupation des États Membres de la région. Le groupe se trouve à proximité des partisans locaux du Front el-Nosra pour le peuple du Levant (QDe.137) implantés à Deraa et à Qouneïtra, avec lesquels il entretient des relations hostiles¹⁶.

15. La transition de l'EIIL d'un groupe terroriste territorial vers un réseau terroriste clandestin rend ses finances de plus en plus difficiles à décrypter. Les réserves financières du groupe ont diminué sans toutefois se tarir et se chiffrent au total, selon un État Membre, à quelques centaines de millions de dollars des États-Unis¹⁷. Il semble que l'EIIL peut encore s'appuyer sur certaines de ses sources de financement traditionnelles, notamment les hydrocarbures et l'extorsion, dont il tire des millions de dollars par mois¹⁸. Dans son rapport précédent, l'Équipe de surveillance a souligné que le groupe avait perdu le contrôle de champs pétrolifères et gazéifères (voir S/2018/14/Rev.1, par. 9) ; toutefois, comme indiqué plus haut, le ralentissement des avancées militaires contre l'EIIL au début de l'année 2018 a permis au groupe de retrouver l'accès à certains champs pétrolifères du nord-est de la République arabe syrienne¹⁹. Le pétrole demeure donc l'une des principales sources de revenus du groupe, qui recourt à des méthodes rudimentaires pour l'extraire, à la fois pour sa propre consommation et pour le revendre à la population locale, en plus d'extorquer des fonds aux réseaux de distribution²⁰. L'EIIL continue également de prélever une « taxe » auprès des commerces situés aussi bien dans les régions qu'il contrôle que dans les zones contestées, ainsi que d'enlever contre rançon des hommes d'affaires locaux, obtenant ainsi des sommes d'argent relativement modestes en monnaie locale²¹.

16. Malgré le coup porté à ses structures administratives proto-étatiques, l'EIIL conserve certaines structures financières et la direction des finances est toujours assurée par le commandement central du groupe²². Selon les informations qui continuent d'être rapportées, des membres de l'EIIL seraient parvenus à investir dans la région et à infiltrer des commerces, tels que des entreprises de construction, des bureaux de change²³, des sociétés agricoles, des pêcheries et des agences immobilières, y compris des hôtels (voir S/2018/14/Rev.1, par. 12 et 13). Des préoccupations ont également été exprimées quant aux intermédiaires financiers de l'EIIL et aux réseaux qui transfèrent leurs activités dans les pays voisins²⁴.

17. L'EIIL est toujours en mesure d'acheminer des fonds d'un pays à l'autre, principalement en s'appuyant sur les réseaux parabancaires *hawala* et sur les entreprises de transfert de fonds (qui participent à leur insu ou sont complices), ainsi

¹⁴ Information communiquée par un État Membre.

¹⁵ Information communiquée par un État Membre.

¹⁶ Information communiquée par un État Membre.

¹⁷ Information communiquée par un État Membre.

¹⁸ Information communiquée par un État Membre.

¹⁹ Information communiquée par un État Membre.

²⁰ Information communiquée par un État Membre.

²¹ Information communiquée par un État Membre.

²² Information communiquée par un État Membre.

²³ Voir par exemple le résumé des motifs ayant présidé à l'inscription d'Al-Kawthar Money Exchange (QDe.157) sur la Liste.

²⁴ Information communiquée par un État Membre.

que sur des passeurs de fonds²⁵. En outre, la structure centrale de l'EIIL semble continuer de soutenir financièrement les groupes qui lui sont affiliés, bien que l'ampleur de ce soutien ne soit pas claire et puisse diminuer²⁶. L'une des tactiques clefs utilisées consiste à acheminer des fonds via des pays intermédiaires, l'EIIL envoyant d'abord les fonds vers un pays de transit avant de les transférer vers leur destination²⁷.

18. Certains États Membres de la région considèrent que la menace constituée par le Front el-Nosra est comparable à celle que représente l'EIIL, les deux groupes faisant peser un danger sur la communauté internationale. Le Front el-Nosra est considéré comme la principale force au sein du groupe Hay'at Tahrir el-Cham, que le Comité des sanctions a par conséquent inscrit sur la Liste en tant qu'autre nom du Front El-Nosra. Le ressortissant syrien Abu Mohammed al-Jawlani dirige à la fois le Front el-Nosra et Hay'at Tahrir el-Cham, qui reste en position dominante dans la province d'Edleb mais doit faire face à la pression exercée par d'autres groupes d'opposition syriens²⁸. Des États Membres pensent que Hay'at Tahrir el-Cham et ses éléments sont toujours en contact avec les responsables d'Al-Qaida.

19. Des États Membres signalent qu'Aïman al-Zawahiri, en partie par l'entremise de hauts responsables d'Al-Qaida basés en République islamique d'Iran, à savoir Abu Muhammad Al-Masri²⁹ et Sayf Al-Adl (QDi.001), est en mesure d'influer sur la situation dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Selon un État Membre, Hay'at Tahrir el-Cham a récemment saisi des territoires auparavant contrôlés par Ahrar el-Cham (non inscrit sur la Liste) et d'autres groupes armés, après avoir bénéficié de l'arrivée d'experts militaires et d'experts en explosifs d'Al-Qaida en Afghanistan. Certains combattants de l'EIIL, tels que le chef de la brigade verte de l'EIIL dans le nord-ouest de la Syrie, ont également rallié Hay'at Tahrir el-Cham³⁰.

20. Néanmoins, al-Zawahiri a manifesté son mécontentement quant à certains aspects de la manière de diriger d'al-Jawlani, en particulier le fait que celui-ci donne à la gouvernance et au contrôle du territoire la priorité sur l'attachement à la cause du terrorisme international. Les dissensions au sein d'Hay'at Tahrir el-Cham ont entraîné des défections, menées par Sami Al-Aridi (non inscrit sur la Liste) et Iyad Nasmi Salih Khalil (QDi.400), qui ont abouti à la formation d'un nouveau groupe nommé Ansar el-Din. Un certain nombre de groupes opposés à al-Jawlani ont fait leur apparition, parmi lesquels Jabhat Thouwar Souriya et Helf Nosrat el-Islam, ce dernier étant issu de la fusion de Hourras el-Din et Ansar el-Taouhid³¹. Des États Membres estiment néanmoins qu'en dépit des tensions existant dans ses rangs, avec la structure centrale d'Al-Qaida et avec d'autres groupes d'opposition de la région, Hay'at Tahrir el-Cham restera soudé. Il est attendu de tous les groupes qu'ils fassent front et combattent les forces syriennes et internationales qui tentent de les déloger.

21. L'extorsion demeure l'une des principales sources de financement du Front el-Nosra, qui se procure de l'argent grâce au contrôle qu'il exerce sur Edleb et sur les postes de contrôle, notamment en prélevant une « taxe » sur la circulation de marchandises³². Le groupe recourt également à l'enlèvement contre rançon de ressortissants locaux et peut recueillir des fonds provenant de dons extérieurs³³. Des

²⁵ Information communiquée par un État Membre.

²⁶ Information communiquée par un État Membre.

²⁷ Information communiquée par un État Membre.

²⁸ Information communiquée par un État Membre.

²⁹ Inscrit sur la Liste sous le nom d'Abdullah Ahmed Abdullah El Alfi (QDi. 019).

³⁰ Information communiquée par un État Membre.

³¹ Information communiquée par un État Membre.

³² Information communiquée par un État Membre.

³³ Information communiquée par un État Membre.

États Membres restent préoccupés par la vulnérabilité des sites culturels, des musées, des antiquités et des objets d'art dans les zones sous contrôle du Front el-Nosra.

B. Péninsule arabique

22. Selon des États Membres, les responsables d'Al-Qaida conservent une structure solide dans la péninsule arabique, tout particulièrement au Yémen, d'où l'organisation continue de planifier et d'organiser des attentats terroristes dans l'ensemble de la région et dans le monde. Les responsables d'Al-Qaida voient dans le Yémen un théâtre adéquat pour des attaques de type guérilla et une plaque tournante pour les opérations à l'échelle régionale. L'absence de gouvernement central fort au Yémen constitue pour Al-Qaida dans la péninsule arabique (AQPA) (Qde.129) un terrain fertile propice à son implantation³⁴. En mars 2018, Hamza ben Laden a publié une déclaration dans laquelle il a évoqué le rôle d'AQPA, menacé l'Arabie saoudite et appelé à la révolte la population de la péninsule arabique³⁵.

23. Au Yémen, les divisions sectaires encouragées par la guerre contre les houthistes ont attiré de nombreuses recrues dans les rangs d'AQPA, dont la base principale se trouve toujours dans la ville de Moukalla. Le groupe a également une présence opérationnelle à Wadi Bal-Harith et Azzan (province de Chaboua), à Wadi Obeida (province de Mareb), à Radda (province de Beïda) et à Lodar, Ouadi et Moudiya (province d'Abiyan). Dans un contexte de vide sécuritaire et les services publics étant inexistant dans de nombreuses régions, AQPA organise des activités publiques et y participe, cherchant à faire reconnaître son esprit humanitaire et son sens de la gouvernance (voir S/2018/14/Rev.1, par. 20). L'organisation s'est abstenue de tout comportement agressif ou conflictuel envers les tribus, attendant le moment propice pour attirer davantage de recrues, trouver de nouvelles sources de financement et former de nouveaux jeunes chefs. Sa force au Yémen reposerait actuellement sur 6 000 à 7 000 membres³⁶.

24. L'émir yéménite d'AQPA, Qasim Mohamed Mahdi al-Rimi (Qdi.282) est à la tête d'une structure de direction précise et divisée en plusieurs services, chargés de la doctrine, de la propagande, de l'armée, de la sécurité et des finances. Depuis le milieu de l'année 2017, l'organisation a essuyé des pertes parmi ses responsables et ses commandants en raison des vastes opérations de lutte contre le terrorisme menées par le Yémen et la communauté internationale. Certains États Membres ont indiqué que l'expert en explosifs Ibrahim al-Asiri (QDi. 291) aurait été tué au cours de la deuxième moitié de 2017. Compte tenu du rôle que ce dernier a joué dans des projets d'attentats contre des aéronefs, sa mort porterait un sérieux coup aux capacités opérationnelles du groupe³⁷.

25. Selon les informations communiquées par des États Membres de la région, la tactique de prédilection du groupe contre ses cibles au Yémen reste l'utilisation d'engins explosifs improvisés et de véhicules piégés, ainsi que de lance-roquettes multiples (missile Grad et Grad-P), de missiles sol-air (SA-7 et SA-9), de canons automatiques antiaériens (ZU-23), de mortiers, de véhicules de combat d'infanterie et de missiles antichars (TOW), qui ont servi à la fin du mois de décembre 2017 lors de l'attaque visant le camp d'entraînement militaire des forces d'élite à Wadi Doaan

³⁴ Information communiquée par un État Membre.

³⁵ Cristina Maza, « Hamza Bin Laden, Osama's Son, Denounces Saudi Arabia, Calls for Overthrow of Monarchy in New Al-Qaeda Video », *Newsweek*, 19 janvier 2018. Disponible à l'adresse suivante : www.newsweek.com/hamza-bin-laden-osama-saudi-785121.

³⁶ Information communiquée par un État Membre.

³⁷ Information communiquée par un État Membre.

(province de Hadramout)³⁸. Le groupe récupère également des armes lorsqu'il lance des attaques contre des bases militaires et des camps d'entraînement.

26. L'Équipe de surveillance a déjà signalé que les membres d'AQPA ont pillé la succursale de la banque centrale à Moukalla en 2015 (voir S/2016/629, par. 24). Un État Membre a ensuite précisé que le groupe avait proposé de vendre ou d'échanger l'argent volé, soit l'équivalent de 100 millions de dollars, à un taux préférentiel (600 000 dollars par million de dollars volé). Plus riche en 2015, AQPA a été en mesure d'offrir des salaires plus élevés à ses membres et d'attirer davantage de recrues. Toutefois, en décembre 2017, AQPA a tenté en vain d'attaquer plusieurs banques privées à Moukalla. Le groupe continue d'enlever contre rançon des Yéménites et des étrangers. Il se peut aussi qu'il lui reste des fonds provenant de la vente de pétrole³⁹.

27. Des États Membres estiment qu'AQPA est unique parmi les groupes affiliés à Al-Qaida en ce qu'il s'est vu confier un rôle de premier plan pour ce qui est de la propagande et des médias au nom de la structure centrale d'Al-Qaida. Outre *Inspire* (magazine en anglais publié sur Internet), *Al Masra* (magazine en arabe) est devenu la tribune d'Al-Qaida qui permet aux responsables des groupes affiliés tels qu'Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) (QDe.014), Al-Qaida dans le sous-continent indien (AQSI) et Harakat el-Chabab el-Moujahidin (Chabab) (SOe.001) de donner des interviews et de revendiquer des attentats.

28. Des États Membres rapportent qu'au Yémen, l'EIIL a sous son commandement 250 à 500 membres seulement, et vise avant tout les dirigeants du Yémen et des Émirats arabes unis présents dans le pays. Bien qu'il soit beaucoup plus faible qu'AQPA, l'EIIL essaie de rivaliser et revendique régulièrement des attentats spectaculaires également revendiqués par AQPA⁴⁰. Le groupe local affilié à l'EIIL est dirigé par le Yéménite Muhammad Qan'an Al-Saya'ri, également connu sous le nom d'Abu Usama Al-Muhajir (non inscrit sur la Liste), qui dirige aussi les affaires militaires. Le Yéménite Radhwan Qanaf (non inscrit sur la Liste) est le numéro 2, le Yéménite Khalid Al-Marfadi (non inscrit sur la Liste) est le chef des affaires financières et le groupe compte également des commandants militaires dans les provinces de Mareb, d'Ibb, de Daleh, et d'Aden⁴¹. Des États Membres de la région estiment que l'idéologie et la brutalité extrêmes de l'EIIL sont loin d'enthousiasmer la population yéménite.

C. Afrique

1. Afrique du Nord

29. L'EIIL reste présent en Libye, où il profite de l'instabilité des conditions de sécurité, d'un certain soutien tribal et de la possibilité de se coordonner avec d'autres groupes terroristes lorsque cela présente un avantage. Malgré la perte de Syrte et la poursuite des frappes aériennes, le groupe garde une capacité d'attaque considérable de part et d'autre des frontières du pays grâce aux tactiques asymétriques et aux engins explosifs improvisés auxquels il a de nouveau recours. Il reste des cellules de l'EIIL aux alentours de Tripoli, de Misrata et de Sabrata, dans l'ouest du pays, avec

³⁸ Information communiquée par un État Membre.

³⁹ Information communiquée par un État Membre.

⁴⁰ Information communiquée par un État Membre.

⁴¹ Information communiquée par un État Membre.

une forte présence dans le sud, près de Ghat et d'Aouéinat, et à Ajdabiya et Derna, dans l'est⁴².

30. Selon les estimations, l'EIIL compterait entre 3 000 et 4 000 membres dispersés en Libye⁴³. Le commandement central dans le pays se trouverait dans le triangle compris entre Bani Walid, le sud de Syrte et le district de Joufra⁴⁴, avec à sa tête Abou Moaz el-Tikriti (non inscrit sur la Liste), un citoyen iraquien qui serait toujours en vie en dépit d'informations faisant état de sa mort dans une frappe aérienne⁴⁵.

31. Al-Qaida continue de refaire surface en Libye, rassemblant parmi ses rangs des éléments de son noyau d'origine, le Groupe islamique combattant libyen (QDe.011), ainsi que des chouras de Derna⁴⁶, de Benghazi⁴⁷ et d'Ajdabiya. AQMI au Sahel, dirigé par Yahya Abou el-Hamam (non inscrit sur la Liste), maintient en place avec Al-Qaida en Libye des réseaux d'entraide financière et d'approvisionnement en armes⁴⁸.

32. Les zones montagneuses de l'ouest de la Tunisie continuent de servir de refuge à des éléments de l'EIIL et d'Al-Qaida. Le pays subit les conséquences de l'instabilité en Libye. En avril 2018, les forces armées tunisiennes ont lancé autour de Kasserine des opérations antiterroristes visant la Brigade Ouqba Ibn Nafi, affiliée à AQMI, et les Soldats du califat en Tunisie, opérations au cours desquelles elles ont démantelé plusieurs cellules dormantes de l'EIIL dans la région⁴⁹.

33. En Égypte, les opérations militaires lancées contre Ansar Beit el-Maqdes dans le Sinaï en février 2018 se poursuivent. Le groupe a fait allégeance à Abu Bakr al-Baghdadi en novembre 2014. Selon certains États Membres, qui constatent avec inquiétude la résilience dont il continue de faire preuve, il pourrait compter jusqu'à 1 000 combattants.

34. Des États Membres estiment que le retour des combattants terroristes étrangers, en particulier ceux d'origine nord-africaine, reste une menace pour la région. Un État Membre de la région a noté que ces combattants venaient grossir les rangs des Soldats du califat en Algérie (QDe.151) et d'Al-Mourabitoun (QDe.141), redonnant à ces groupes les moyens de mener des opérations⁵⁰.

35. L'EIIL continue à menacer ouvertement les processus électoraux en Afrique du Nord. Malgré ces menaces, les élections municipales en Tunisie et les élections présidentielles en Égypte ont eu lieu sans incidents. L'EIIL a toutefois mené une attaque contre la Haute Commission électorale nationale libyenne à Tripoli en mai 2018, dans laquelle 13 personnes ont perdu la vie⁵¹.

36. Des États Membres ont signalé que les groupes terroristes d'Afrique du Nord tiraient des revenus considérables des enlèvements contre rançon, de l'extorsion et des « taxes » prélevées sur les itinéraires de la contrebande. En revanche, rien ne prouve qu'ils aient été directement mêlés au trafic de drogues ou à la traite de personnes pendant la période considérée.

⁴² Information communiquée par un État Membre.

⁴³ Information communiquée par un État Membre.

⁴⁴ Information communiquée par un État Membre.

⁴⁵ Information communiquée par un État Membre.

⁴⁶ Choura des moujahidin de Derna, nouvelle appellation d'Ansar al-Charia Derna (QDe.145).

⁴⁷ Choura des moujahidin de Benghazi, nouvelle appellation d'Ansar al-Charia Benghazi (QDe.146).

⁴⁸ Information communiquée par un État Membre.

⁴⁹ Information communiquée par un État Membre.

⁵⁰ Information communiquée par un État Membre.

⁵¹ Observations du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, Ghassan Salamé, auprès du Conseil de sécurité, le 21 mai 2018.

2. Afrique de l'Ouest

37. Au Sahel, Jamaat Nosrat el-Islam wal-Muslimin (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, GSIM), coalition affiliée à Al-Qaida et née du rassemblement de plusieurs groupes terroristes⁵², est à l'origine de la recrudescence des attentats et de la propagande contre les intérêts internationaux, notamment ceux de la France et des États-Unis d'Amérique, pendant la période considérée⁵³. Le 8 mai 2018, AQMI a exhorté à s'en prendre aux entreprises privées françaises.

38. Le chef du GSIM, Iyad ag Ghali (QDi.316) encourage les actions de combat contre les forces de sécurité, plutôt que les attentats contre la population⁵⁴. Le GSIM continue de compter sur Al-Mourabitoun pour lui fournir des moyens opérationnels accrus aux fins des attaques élaborées visant des cibles symboliques (voir [S/2018/14/Rev.1](#), par. 33). Le 2 mars 2018, les attentats contre l'ambassade de France et contre le quartier général des forces armées à Ouagadougou ont été revendiqués par le GSIM comme un acte de vengeance, suite à la mort de plusieurs commandants d'Al-Mourabitoun le 14 février 2018. Le 15 avril 2018, le GSIM a procédé à un bréchage au moyen de véhicules kamikazes piégés et à des tirs de mortiers, de roquettes et d'armes légères contre les bases de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et des forces militaires françaises à Tombouktou (Mali)⁵⁵. Une cellule dormante a été neutralisée à Ouagadougou le 22 mai 2018. D'après un État Membre, le GSIM pourrait concentrer ses efforts sur la zone de Ménaka.

39. En absorbant le Front de libération du Macina (FLM), le GSIM a renforcé son emprise territoriale sur le Mali central et offert une possible dimension ethnique à son action avec le développement d'une propagande ciblée sur la défense locale contre les agresseurs étrangers⁵⁶.

40. L'État islamique du Grand Sahara est principalement actif à la frontière entre le Mali et le Niger⁵⁷. Bien que l'influence de ce groupe soit moins prégnante que celle du GSIM, tous deux ont pour objectif de déstabiliser le Sahel et d'y empêcher tout retour à la normale, afin de maintenir la liberté de mouvement au nord et de conserver l'accès aux itinéraires de contrebande⁵⁸. Les pressions auxquelles l'État islamique du Grand Sahara est soumis et l'absence de soutien de la part de la structure centrale de l'EIL aboutiront probablement à une coopération renforcée avec le GSIM, mais pas à une fusion⁵⁹.

41. Au Burkina Faso, Ansaroul Islam est divisé en deux factions. Jafar Dicko, frère du défunt fondateur du groupe, Malam Dicko, entretient des rapports personnels et des intérêts stratégiques communs avec le chef du Front de libération du Macina, Amadou Koufa (aucun des trois hommes n'est inscrit sur la Liste)⁶⁰. Des États Membres estiment que le GSIM pourrait se tourner vers Ansaroul Islam, en particulier vers la faction dirigée par Dicko, dans le cadre de sa stratégie visant à étendre davantage son réseau à l'étranger. La deuxième faction est dirigée par Bolly Oumarou Idrissa dit Oumi (non inscrit sur la Liste), chef notoire d'un réseau criminel et

⁵² Comme indiqué dans le rapport paru sous la cote [S/2018/14/Rev.1](#), au paragraphe 32. Il s'agit des groupes suivants : Al-Qaida au Maghreb islamique (QDe. 014), Ansar Eddine (QDe. 135), Al-Mourabitoun (QDe. 141) et Front de libération du Macina.

⁵³ Information communiquée par un État Membre.

⁵⁴ Information communiquée par un État Membre.

⁵⁵ Information communiquée par un État Membre.

⁵⁶ Information communiquée par un État Membre.

⁵⁷ Information communiquée par un État Membre.

⁵⁸ Information communiquée par un État Membre.

⁵⁹ Information communiquée par un État Membre.

⁶⁰ Information communiquée par un État Membre.

personnellement proche de l'État islamique du Grand Sahara⁶¹. L'influence d'Ansarul Islam est considérable étant donné qu'il exerce un contrôle quasi-total sur les régions de Soum et d'Oudalan, où les assassinats et les enlèvements compromettent la situation en matière de sécurité. Le groupe dispose de capacités limitées – 90 combattants pour Dicko⁶² et 70 pour Bolly – mais peut s'appuyer sur une tactique éprouvée avec des attaques menées par quatre à six groupes de deux personnes à motocyclette, qui disparaissent ensuite sur la scène locale⁶³.

42. Selon des États Membres, les terroristes profitent de leur emprise territoriale et des conflits ethniques pour radicaliser les populations, en particulier dans les zones où les maîtres d'écoles ont été mis en fuite par des actes d'intimidation⁶⁴. Le nombre d'organisations non gouvernementales d'inspiration doctrinale envoyant des fonds à des groupes terroristes locaux est en hausse et des États Membres s'inquiètent de l'intensification de la menace au Sahel du fait de la radicalisation⁶⁵. Dans les régions de Mopti et de Ségou, la stratégie de harcèlement à laquelle recourt le GSIM a porté ses fruits, les écoles rouvertes étant sous le contrôle des extrémistes⁶⁶. À Bamako, le discours doctrinal est désormais plus favorable aux éléments radicaux au détriment du processus électoral⁶⁷. Par ailleurs, Boko Haram (QDe.138)⁶⁸ et le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » ont eux aussi assis leur influence sur les zones qu'ils contrôlent, y compris le bassin du Lac Tchad.

43. La prédominance des transactions en espèces dans la région et l'absence de contrôles sont propices aux groupes terroristes financés par l'extorsion, les dons, la contrebande, l'envoi de fonds et les rançons⁶⁹. Au Nigéria, le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » a enlevé 111 écolières de la ville de Dapchi le 18 février 2018, puis les a relâchées le 21 mars 2018 en échange d'une forte rançon⁷⁰.

3. Afrique de l'Est

44. Le mouvement des Chabab, affilié à Al-Qaida, demeure le groupe terroriste dominant en Somalie⁷¹. Malgré la poursuite des offensives militaires à son encontre, le groupe, qui n'a rien perdu de son influence ni de son attrait, a renforcé ses capacités. Il a diversifié son modus operandi et adopte facilement des tactiques de guérilla lorsqu'il est attaqué ou se replie dans les communautés locales pour se réorganiser. À la fin de 2017, les Chabab ont accru leur présence à Banadir, près de Mogadiscio, ce qui leur a récemment permis de commettre des attentats au cœur de la capitale.

45. Les Chabab organisent principalement des attaques en Somalie, où ils prennent pour cible les bases de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), tout en continuant de faire incursion dans les pays voisins. Au début de 2018, quelque 200 combattants des Chabab ont été tués et d'autres blessés, et le mouvement s'est stratégiquement scindé en groupes plus petits pour se réorganiser. Cela a quelque peu

⁶¹ Information communiquée par un État Membre.

⁶² Information communiquée par un État Membre.

⁶³ Information communiquée par un État Membre.

⁶⁴ Information communiquée par un État Membre.

⁶⁵ Information communiquée par un État Membre.

⁶⁶ Information communiquée par un État Membre.

⁶⁷ Information communiquée par un État Membre.

⁶⁸ Inscrit sur la Liste sous le nom de Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'Awati Wal-Jihad (QDe.138).

⁶⁹ Information communiquée par un État Membre.

⁷⁰ Information communiquée par un État Membre.

⁷¹ Information communiquée par un État Membre.

compromis les opérations menées par le mouvement et a porté un coup au moral des combattants, dont certains sont partis dans différentes régions de la Somalie⁷².

46. Les engins explosifs improvisés restent l'arme de prédilection des Chabab. Des États Membres estiment que le groupe dispose des matériaux et de l'expertise voulus pour assembler ces engins, qu'il en a ces dernières années accru l'efficacité en en augmentant la taille moyenne⁷³ et qu'il se procure des armes et des munitions auprès des milices locales et des déserteurs de l'Armée nationale somalienne et grâce à la contrebande d'armes de petit calibre provenant de Libye et du Yémen (voir [S/2018/14/Rev.1](#), par. 39). À la fin de 2017, les Chabab se sont emparés de quatre bases de l'Armée nationale somalienne et ont confisqué des fournitures, des véhicules et du matériel militaire d'une valeur inconnue, qui pourvoient aux besoins du groupe pendant quelque temps⁷⁴. Durant la période considérée, les sources de financement des Chabab sont restées les mêmes (voir [S/2017/573](#), par. 47, et [S/2018/14/Rev.1](#), par. 40).

47. Des États Membres estiment que l'EIL, bien que fragile et faible d'un point de vue opérationnel en Somalie, demeure une menace dans la mesure où le pays reste au cœur des opérations que le groupe mènera probablement dans l'avenir⁷⁵. Malgré ses difficultés actuelles, l'EIL a pour intention stratégique de s'étendre vers la Somalie centrale et méridionale. C'est dans cette optique qu'Abdikadir Mumin (non inscrit sur la Liste) a fait part à des combattants locaux de son projet de s'étendre vers le sud pour regrouper les cellules existantes et gagner à sa cause des combattants locaux⁷⁶. En outre, la structure centrale de l'EIL perdant du terrain en République arabe syrienne et se trouvant sous pression en Libye, il se pourrait que les Somaliens possédant la double nationalité, et peut-être d'autres combattants terroristes étrangers, se rendent en Somalie et dans d'autres pays de la région, renforçant ainsi les rangs, les compétences et les capacités opérationnelles du groupe⁷⁷. En particulier, certains combattants terroristes étrangers somaliens actifs en République arabe syrienne sont en communication avec Mumin et pourraient choisir de s'installer au Puntland⁷⁸.

48. Certains États Membres continuent d'avoir affaire à des combattants terroristes étrangers affiliés aux Chabab ou à l'EIL qui tentent de rejoindre la Somalie depuis leur territoire, ou à des individus venus d'autres zones de conflit qui cherchent à traverser leur territoire en profitant de la porosité des frontières. Des États Membres ont également fait état de la poursuite des recrutements, de la radicalisation et de l'entraînement en ligne ainsi que de recrutements forcés et de camps établis en Somalie, qui sont réservés aux nouveaux combattants terroristes étrangers.

49. L'EIL est par ailleurs confronté à une crise en Somalie pour ce qui est de trouver des ressources. La stratégie qui consistait à s'emparer de centres de ravitaillement, tels que des ports, n'est plus viable et le groupe s'est tourné vers le vol et d'autres formes de criminalité pour financer ses activités. L'EIL au Yémen continue de lui fournir un soutien financier et du matériel militaire en quantité limitée (voir [S/2018/14/Rev.1](#), par. 42).

⁷² Information communiquée par un État Membre.

⁷³ Entre 2015 et 2018, le poids des engins explosifs improvisés qu'utilisent les Chabab est passé de 5 à 40 kilos, tandis que les charges explosives placées dans les véhicules piégés, auparavant comprises entre 100 et 200 kilos environ, sont à présent de 800 à 1 000 kilos.

⁷⁴ Information communiquée par un État Membre.

⁷⁵ Information communiquée par un État Membre.

⁷⁶ Information communiquée par un État Membre.

⁷⁷ Information communiquée par un État Membre.

⁷⁸ Information communiquée par un État Membre.

D. Europe

50. Pendant la période considérée, la menace est restée grande en Europe, mais le rythme des attentats et des complots déjoués a ralenti par rapport à la même période en 2017. Des États Membres ont indiqué que l'activité terroriste était en grande partie le fait d'individus sans antécédents liés à la sécurité ou considérés comme ne représentant qu'un faible risque. En outre, les attentats terroristes récents ont été commis par des individus qui ne s'étaient jamais rendus dans une zone de conflit. Ces attentats étaient généralement commis avec des moyens peu coûteux et peu sophistiqués, comme des armes blanches ou des véhicules, mais avaient néanmoins de lourdes conséquences du fait qu'ils étaient délibérément perpétrés sur des lieux où se trouvaient de nombreux civils. L'utilisation réussie ou non d'explosifs au triacétone triperoxyde s'est par ailleurs accrue⁷⁹. De nombreux conspirateurs avaient un casier judiciaire pour des actes de petite délinquance.

51. L'EIIL continue d'utiliser les réseaux sociaux pour exhorter ses sympathisants en Europe à perpétrer des attentats dans leur pays de résidence. La Coupe du monde de la FIFA de 2018 a fait l'objet d'une propagande spécifique visant à amener des individus isolés ou autonomes à frapper pendant le tournoi. Le groupe continue de diffuser diverses méthodes d'attentat ainsi que des instructions pour fabriquer des bombes ou des gilets d'explosifs. Il a eu tendance ces derniers temps à chercher davantage à encourager la perpétration d'attentats qu'à les diriger ou à les faciliter, ses capacités opérationnelles extérieures s'étant détériorées. Toutefois, l'EIIL et Al-Qaida ont récemment manifesté leur intérêt pour des méthodes plus sophistiquées, faisant notamment appel à l'utilisation de produits chimiques ou d'engins explosifs improvisés téléguidés⁸⁰.

52. Des États Membres ont noté que les flux de combattants retournant dans leur pays ou « relocalisés » depuis l'Iraq et la République arabe syrienne ne se sont pas matérialisés dans les proportions attendues, mais que l'immense majorité de ceux qui étaient parvenus à quitter la zone de conflit et les environs étaient rentrés dans leur pays plutôt que de s'installer ailleurs. Des États Membres s'inquiétaient de la menace accrue que pourraient représenter ces individus s'ils transmettaient leurs connaissances et leurs compétences en matière de drones, d'engins explosifs improvisés et de voitures piégées. Certains combattants de l'EIIL étaient capables de construire des armes à partir d'articles disponibles dans le commerce. Au-delà des incidences des déplacements des combattants terroristes étrangers sur le plan opérationnel, leur retour en Europe pourrait galvaniser les sympathisants locaux⁸¹. À cet égard, le succès des mesures prises par les États Membres pour empêcher la plupart des déplacements vers l'Iraq ou la République arabe syrienne a créé un nouveau problème, les individus aspirant à devenir des combattants terroristes étrangers devenant des « voyageurs frustrés ». L'EIIL dispose parmi eux de milliers de partisans actifs en ligne qui sont autant de recrues potentielles pour les réseaux terroristes. Malgré l'affaiblissement de sa structure centrale et la moindre qualité de sa propagande, ses nombreux messages, qui sont chiffrés par des moyens disponibles dans le commerce, restent très efficaces en termes de radicalisation, de recrutement et d'entraînement⁸².

53. La radicalisation dans les prisons européennes est un sujet de préoccupation constante et grandissante pour les responsables politiques. Par ailleurs, certaines des personnes détenues pour des infractions de terrorisme ces dernières années seront

⁷⁹ Information communiquée par un État Membre.

⁸⁰ Information communiquée par un État Membre.

⁸¹ Information communiquée par un État Membre.

⁸² Information communiquée par un État Membre.

bientôt libérées et plusieurs tentatives d'attentat préparées en prison ont déjà été déjouées. Le 29 mai 2018, un détenu radicalisé a profité d'un congé pénitentiaire pour tuer deux agents de police et un passant à Liège (Belgique)⁸³.

54. Des États Membres ont mis l'accent sur la complexité du problème posé par les femmes de retour d'une zone de conflit, certains les considérant comme faisant partie de la solution, tandis que d'autres les voient comme un risque et une menace à la sécurité. Si de nombreuses femmes étaient confinées à la sphère domestique, certaines participaient activement au recrutement de nouveaux combattants sur les médias sociaux, d'autres apprenaient à manier des armes et d'autres encore participaient aux combats. Des États Membres ont souligné que les enfants de retour dans leur pays représentaient un problème plus complexe encore pour les services de répression et les services sociaux et que la menace qu'ils pouvaient constituer continuait de faire l'objet de débats. L'origine et la nationalité de certains enfants nés en zone de conflit sont difficiles à déterminer. Ces enfants ont souvent été exposés à des idéologies extrémistes, voire aux combats et à la violence, certains ayant même participé au tournage de vidéos de propagande.

55. Des États Membres ont indiqué qu'il n'y avait aucune preuve concrète de la collaboration entre les groupes terroristes et la criminalité organisée en Europe, si ce n'est certaines collusions liées aux filières d'approvisionnement et de migration, en particulier dans les Balkans. D'après un État Membre, les principaux moyens utilisés par les combattants terroristes étrangers et les sympathisants de l'EIL pour collecter des fonds étaient le soutien financier des familles et des proches, ainsi que la fraude mineure, allant de la falsification de documents à la contrefaçon en passant par l'emprunt de montants modestes.

E. Asie centrale et Asie du Sud

56. Al-Qaida reste présente en Asie du Sud, où elle s'adapte au contexte local et cherche à s'insérer dans les luttes intestines et les communautés de la région. Le groupe est un allié proche des Taliban. D'après un État Membre, malgré le danger immédiat que représente l'EIL, Al-Qaida est le « groupe intellectuellement supérieur » et reste une menace à long terme. Certains membres de la structure centrale d'Al-Qaida, dont Aiman al-Zawahiri et Hamza ben Laden, se trouveraient dans la zone frontalière entre l'Afghanistan et le Pakistan. D'autres membres de la structure centrale pourraient aller chercher refuge dans des zones plus sûres.

57. Le Mouvement islamique d'Ouzbékistan (QDe.010) est encore à la tête d'environ 500 combattants en Afghanistan, principalement regroupés dans les provinces de Fariyab, Sar-e Pol, Jozjan, Konoz, Baghlan, Takhar et Badakhchan. Environ 500 autres combattants d'Asie centrale sont répartis entre Khatiba Imam Al-Bukhari (QDe.158), Katibat al Tawhid wal-Jihad (non inscrit sur la Liste), l'Union du Jihad islamique (QDe.119) et l'EIL. Le Mouvement islamique du Turkestan oriental (QDe.088) commande 400 combattants au Badakhchan⁸⁴. Al-Qaida dans le sous-continent indien (AQSI) est relativement isolé du fait des mesures de sécurité renforcées dans l'ensemble de la région, mais continue de chercher des failles dans les dispositifs de sécurité pour lancer des attaques opportunistes. Dernier affilié en date à Al-Qaida, le groupe est idéologiquement porté à commettre des attentats en Inde, mais ses capacités semblent réduites. Selon des États Membres, AQSI

⁸³ Information communiquée par un État Membre.

⁸⁴ Information communiquée par un État Membre.

rassemblerait en Afghanistan plusieurs centaines de personnes, qui se trouveraient dans les provinces de Laghman, Paktika, Kandahar, Ghazni et Zabol⁸⁵.

58. La structure centrale de l'EIIL continue de faciliter la relocalisation de certains de ses principaux agents vers l'Afghanistan. Un État Membre signale que des combattants terroristes étrangers ressortissants de l'Algérie, de la France, de la Fédération de Russie, de la Tunisie et d'États d'Asie centrale sont récemment arrivés en Afghanistan et qu'Abu Qutaiba (non inscrit sur la Liste), chef de l'EIIL dans la province de Salaheddine (Iraq), aurait été relocalisé dans la province de Badakhchan (Afghanistan).

59. Un État Membre signale que certains projets d'attentat récemment détectés et déjoués en Europe avaient été conçus par l'EIIL en Afghanistan. Le groupe cherche non seulement à établir sa présence dans l'ensemble du pays mais encore à influencer sur d'autres pays de la région. D'après un État Membre, l'EIIL en Afghanistan est responsable d'au moins un attentat dans la région du Cachemire.

60. Au Pakistan, les vastes opérations antiterroristes auraient permis de réduire le nombre de terroristes et de camps d'entraînement ainsi que de la quantité d'explosifs disponibles sur place dans les zones tribales sous administration fédérale. Certains des terroristes ont été déplacés de l'autre côté de la frontière, en Afghanistan⁸⁶.

61. En Afghanistan, l'EIIL n'a cessé de chercher à étendre sa présence malgré la pression exercée par les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, la coalition internationale et les Taliban. Le groupe est pour l'instant principalement basé dans les provinces orientales de Kounar, de Nangarhar et du Nouristan, mais il est également actif dans le nord, dans les provinces de Jozjan, de Fariyab, de Sar-e Pol et du Badakhchan, et a l'intention de s'étendre jusqu'à Ghazni, Konoz, Laghman, Logar et Orozgan. À Kaboul, Hérat et Jalalabad, l'EIIL dispose déjà de cellules dormantes et a commis des attentats dévastateurs et spectaculaires, notamment contre le Gouvernement et les Taliban pendant le cessez-le-feu de l'Eïd al-Fitr⁸⁷.

62. L'importance des effectifs de l'EIIL en Afghanistan et la nature de la menace externe qui pourrait émaner du groupe font l'objet de nombreux débats entre les États Membres. Ces questions sont examinées en détail dans le neuvième rapport de l'Équipe de surveillance, établi en application des dispositions de la résolution 2255 (2015) du Conseil de sécurité concernant les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, publié en mai 2018 (S/2018/466). Aucun consensus ne s'est jusqu'à présent fait jour sur la base des informations fournies par les États Membres pour revenir sur les principaux constats présentés dans le rapport, qui sont les suivants : l'EIIL compte 3 500 à 4 000 membres en Afghanistan, dont entre 600 et 1 000 dans le nord du pays (ces chiffres étant en hausse dans les deux cas) ; il est dirigé par Abu Sayed Bajauri (non inscrit sur la Liste) ; la majorité de ses membres et de ses dirigeants étaient auparavant membres de Tehrik-e-Taliban Pakistan (QDe.132) ; et il pourrait constituer une nouvelle menace pour les États d'Asie centrale.

63. En Asie centrale, la menace terroriste émanant de l'Afghanistan est perçue comme grandissante, les combattants terroristes étrangers rentrés de République arabe syrienne et d'Iraq étant de plus en plus nombreux dans le pays. Les combattants de retour dans leur pays maîtrisent le maniement des armes, les engins explosifs improvisés et les tactiques de guerre, et sont en lien avec des groupes criminels. Un État Membre d'Asie centrale a rapporté que près d'un millier de combattants, dont

⁸⁵ Information communiquée par un État Membre.

⁸⁶ Information communiquée par un État Membre.

⁸⁷ Information communiquée par un État Membre.

des ressortissants de la Fédération de Russie et d'États d'Asie centrale, se dirigeaient à présent vers l'Afghanistan, où se trouvent déjà, d'après les estimations, 750 ressortissants d'États d'Asie centrale, essentiellement originaires d'Ouzbékistan, du Kirghizistan et du Tadjikistan. Ces combattants étaient réputés pouvoir s'intégrer facilement parmi les Afghans d'ethnie ouzbèke ou tadjike⁸⁸.

64. En Asie centrale, les États Membres estiment que l'EIIL dispose de sympathisants autochtones. Toutefois, un État d'Asie centrale déclare n'avoir connaissance d'aucun combattant terroriste étranger arrivé dans la région depuis le début de l'année 2018⁸⁹. Cette information doit être vérifiée étant donné l'intérêt naturel que les terroristes se portent mutuellement de part et d'autre de la frontière afghane.

F. Asie du Sud-Est

65. La menace terroriste persiste en Asie du Sud-Est, notamment en raison de la présence dans la région de groupes se réclamant de l'EIIL. En dépit des lourdes pertes qu'ils ont subies dans le sud des Philippines en 2017, les groupes affiliés à l'EIIL dans le pays ont une abondante trésorerie et attirent un nombre grandissant de nouveaux membres⁹⁰.

66. En mai 2018, l'Indonésie a connu une vague d'attentats qui a fait des dizaines de morts, y compris parmi les assaillants. Pendant deux jours, des membres de Jamaah Ansharut Daulah (voir [S/2018/14Rev.1](#), par. 56, et [S/2017/573](#), par. 62), réseau de cellules locales lié à l'EIIL et dont le chef spirituel est Oman Rochman (QDi.407), ont avec leurs familles mené à bien deux attaques, tandis qu'une autre tentative a été déjouée par les autorités⁹¹. Le 13 mai, une famille de six personnes, dont une fille de neuf ans, a perpétré trois attentats-suicides contre des églises chrétiennes à Surabaya. Le 14 mai, une famille de cinq personnes a fait exploser deux motocyclettes piégées à l'entrée du siège de la police locale à Surabaya ; tous les assaillants sont morts, à l'exception d'une fille de huit ans⁹². Le 13 mai également, près de Sidoarjo, une troisième famille de six personnes avait entrepris de fabriquer des bombes lorsque l'une d'elles a explosé prématurément, faisant deux morts parmi les membres de la famille⁹³. Bien qu'ayant revendiqué la responsabilité de ces attentats par l'intermédiaire de son agence de presse Amaq, l'EIIL ne semble pas y avoir directement contribué ; il semble cependant qu'à tout le moins les trois familles concernées se connaissaient⁹⁴. Ce nouveau mode opératoire consistant à utiliser des familles, y compris des femmes⁹⁵ et des enfants, pour commettre des attentats-suicides, pourrait créer un précédent inquiétant⁹⁶. Ces attentats ont été précédés d'une émeute dans une prison de Depok, près de Jakarta, et suivies d'une attaque à la voiture-bélier et à l'épée au siège de la police dans la province de Riau. L'une et l'autre ont également été revendiquées par l'EIIL.

⁸⁸ Information communiquée par un État Membre.

⁸⁹ Information communiquée par un État Membre.

⁹⁰ Information communiquée par un État Membre.

⁹¹ Information communiquée par un État Membre.

⁹² Information communiquée par un État Membre.

⁹³ Information communiquée par un État Membre.

⁹⁴ Information communiquée par un État Membre.

⁹⁵ Auparavant, plusieurs femmes qui s'apprêtaient à commettre des attentats-suicides ont été arrêtées en Indonésie. Voir Institute for Policy Analysis of Conflict, « Mothers to Bombers: The Evolution of Indonesian Women Extremists », 31 janvier 2017.

⁹⁶ Information communiquée par un État Membre.

67. Dans le sud des Philippines, la menace terroriste persiste malgré les pertes subies par les groupes liés à l'EIIL au cours du siège de Marawi (voir S/2018/14/Rev.1, par. 58 et 59), les combattants rescapés se regroupant, rouvrant des camps d'entraînement et recommençant à recruter, attirant des centaines de partisans aussi bien dans le pays qu'à l'extérieur⁹⁷. En outre, les arrestations ultérieures de combattants terroristes étrangers présumés qui n'étaient pas originaires d'Asie du Sud-Est, dont certains sont entrés aux Philippines en utilisant des documents de voyage faux ou volés ou en suivant un itinéraire fractionné, montrent que le sud du pays reste une destination ou un point de passage prisé par les combattants terroristes étrangers non originaires de la région, notamment parce qu'ils sont attirés par la possibilité de prendre réellement part aux combats et de se procurer facilement des armes à feu⁹⁸.

68. L'affilié de l'EIIL au niveau local, également connu sous le nom d'EIIL-Philippines ou Daulah Islamiyah, regroupe plusieurs factions, dont le reste des groupes Maute⁹⁹, dirigé par Owaida Mulok Abdulmajib (également connu sous le nom d'Abu Dar) (non inscrit sur la Liste), Maguid, dirigé par Mohamad Kareem (également connu sous le nom d'Abu Muhamad) (non inscrit sur la Liste) et Turaifie, dirigé par Esmael Abdulmalik (également connu sous le nom d'Abu Turaifie) (non inscrit sur la Liste), et la branche du Groupe Abu Sayyaf (QDe.001) basée à Basilan, dirigée par plusieurs lieutenants, dont Furuji Indama (non inscrit sur la Liste)¹⁰⁰. Toutefois, depuis la mort d'Isnlon Toton Hapilon (QDi.204), l'affiliation de cette branche à l'EIIL est moins claire, un grand nombre de ses membres s'en étant dissociés pour se consacrer davantage à des activités criminelles lucratives qu'à l'action idéologique¹⁰¹. Au moment de l'élaboration du présent rapport, il n'avait pas été identifié de successeur d'Isnlon Toton Hapilon pour diriger l'ensemble des groupes affiliés à l'EIIL aux Philippines¹⁰².

69. Le Groupe Abu Sayyaf est toujours dirigé par Radulan Sahiron (QDi.208) et continue de se livrer à l'enlèvement contre rançon et à l'extorsion pour se financer¹⁰³. Le nombre d'enlèvements a toutefois diminué en 2017 par rapport à 2016, surtout en mer, ce qui pourrait notamment s'expliquer par le renforcement des patrouilles maritimes dans le cadre de l'accord de coopération trilatérale conclu entre les l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines¹⁰⁴. Le Groupe Abu Sayyaf se livre principalement à des « enlèvements express » d'habitants et tend à délaisser la piraterie maritime, davantage médiatisée¹⁰⁵.

70. De récentes inscriptions sur des listes nationales relatives à des sanctions ont mis en exergue le rôle clef des intermédiaires dans le réseau de l'EIIL en Asie du Sud-Est pour ce qui est du financement, de l'achat d'armes et de l'entraînement, et ont confirmé l'existence de liens entre les acteurs régionaux, d'une part, et entre ces acteurs et la structure centrale de l'EIIL, d'autre part¹⁰⁶. Ces intermédiaires ont ainsi facilité des transferts d'argent entre la structure centrale de l'EIIL et des affiliés de l'organisation aux Philippines, et organisé des formations à la fabrication de bombes

⁹⁷ Information communiquée par un État Membre.

⁹⁸ Information communiquée par un État Membre.

⁹⁹ S/2018/14/Rev.1, par. 58 ; S/2017/573, par. 59 et 60.

¹⁰⁰ Information communiquée par un État Membre.

¹⁰¹ Information communiquée par un État Membre.

¹⁰² Information communiquée par un État Membre.

¹⁰³ Information communiquée par un État Membre.

¹⁰⁴ Information communiquée par un État Membre.

¹⁰⁵ Information communiquée par un État Membre.

¹⁰⁶ Département du Trésor des États-Unis, « Treasury Sanctions ISIS-Philippines Facilitator for Terror Support », 30 avril 2018, et « Treasury Sanctions ISIS Facilitators Across the Globe », 9 février 2018.

et au maniement d'armes à feu à l'intention de recrues indonésiennes de Jamaah Ansharut Daulah dans des camps aux Philippines.

71. Selon des États Membres, les affiliés de l'EIIL aux Philippines ne manquent pas de ressources financières. Outre l'argent qu'ils ont reçu de la structure centrale de l'EIIL, ils ont amassé des millions de dollars en pillant des banques et des domiciles à Marawi et utilisent ces fonds pour recruter de nouveaux membres, remettant aux combattants en puissance, d'après les informations disponibles, une prime de 300 à 400 dollars ainsi qu'une arme à feu lorsqu'ils rejoignent le groupe¹⁰⁷.

III. Étude d'impact

A. Résolution 2347 (2017)

72. Au cours de la période considérée, l'Équipe de surveillance a poursuivi le dialogue avec les États Membres et les organisations internationales concernées au sujet du pillage et de la contrebande d'antiquités qui sont le fait de l'EIIL, du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes, à faire mieux connaître le régime de sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida et à promouvoir l'application de la résolution 2347 (2017) en tant qu'outil opérationnel permettant de réduire la capacité de ces groupes de tirer profit de telles activités.

73. Plusieurs États Membres ont informé l'Équipe de surveillance de la conduite d'enquêtes et de la saisie d'antiquités provenant d'Iraq, de Libye, de République arabe syrienne et du Yémen. Par ailleurs, les sites archéologiques de la région continuent de faire l'objet de fouilles illégales et d'actes de destruction du fait que les autorités compétentes ne sont pas en mesure d'assurer la surveillance de l'ensemble de ces secteurs¹⁰⁸. Premier maillon du trafic, les populations locales gagnent de l'argent en remettant des objets à des collectionneurs, qui les regroupent et paient ensuite des taxes aux membres d'Al-Qaida et de l'EIIL à chaque étape, là où ces groupes exercent un contrôle, jusqu'à ce que les articles aient quitté la région¹⁰⁹.

74. Des États Membres ont souligné que ces trafics ont probablement permis à l'EIIL de se procurer des fonds à l'époque où son emprise sur les territoires concernés était maximale, mais qu'il était difficile de déterminer s'il avait stocké des objets ou s'il tirait toujours profit de leur trafic, faute d'informations précises à ce sujet. La plupart des antiquités pillées et exportées en contrebande étaient de taille modeste et facilement négociables en ligne, ce qui complique les opérations de lutte contre ces trafics¹¹⁰, au même titre que le grand nombre de faux en circulation.

75. De nouveaux itinéraires de trafic et de nouvelles destinations ont été découverts, notamment en Amérique du Sud, pour les antiquités exportées illégalement d'Iraq, de République arabe syrienne et de l'ensemble la région¹¹¹. Un État Membre a souligné le fait que plusieurs objets ont pu être identifiés de manière probante grâce aux Listes rouges du Conseil international des musées¹¹², qui répertorient dans 17 catégories géographiques les types d'objets menacés. Certaines de ces catégories correspondent

¹⁰⁷ Information communiquée par un État Membre.

¹⁰⁸ Information communiquée par un État Membre.

¹⁰⁹ Information communiquée par un État Membre.

¹¹⁰ Un État Membre a par exemple présenté le cas de caisses d'antiquités dérobées au musée d'Edleb, qui se trouvait sous le contrôle du Front el-Nosra pour le peuple du Levant, qui ont été mises en vente sur Internet.

¹¹¹ Information communiquée par un État Membre.

¹¹² Conseil international des musées, Base de données des Listes rouges. Consultable à l'adresse suivante : <http://icom.museum/ressources/base-de-donnees-des-listes-rouges/L/2/>.

à des régions du monde et d'autres à des pays, comme l'Iraq, la Libye, la République arabe syrienne et le Yémen.

76. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour souligner l'utilité des Listes rouges du Conseil international des musées en tant qu'instrument permettant aux fonctionnaires des douanes et des services de répression de procéder à un premier examen des biens culturels, et aux fins de leur formation à cet égard.

77. Du point de vue juridique et réglementaire, les autorités douanières des États Membres jouent un rôle crucial dans l'application concrète des mécanismes de contrôle propres à endiguer le flot des antiquités de contrebande. En 2016, l'Équipe de surveillance a déterminé qu'une mesure possible consisterait à apporter des modifications d'ordre administratif au Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises de l'Organisation mondiale des douanes (voir [S/2016/213](#), par. 28). Le chapitre 97 de cette nomenclature est divisé en plusieurs rubriques générales, dans lesquelles peuvent être répertoriés différents types d'antiquités. Ainsi, la rubrique (97.03) est réservée à l'enregistrement des transactions portant sur des statues de tout type et de tout âge ; cette catégorie unique pourrait aussi bien comprendre une statuette en bois contemporaine qu'une sculpture en marbre ancienne.

78. Des règles similaires s'appliquent aux tableaux, peintures et dessins (97.01), aux gravures, estampes et lithographies (97.02), ainsi qu'aux pièces de monnaie et autres spécimens pour collections présentant un intérêt historique, archéologique ou ethnographique (97.05). Une classification plus spécifique, qui comprendrait par exemple des sous-rubriques correspondant à l'âge ou à l'intérêt historique ou archéologique d'un article, permettrait aux autorités nationales, grâce à une analyse de risque plus précise, de repérer plus facilement les antiquités potentiellement pertinentes et de saisir celles qui font l'objet d'une déclaration frauduleuse intentionnelle tout en leur laissant plus de temps pour enquêter sur leur origine ou sur la liste de leurs propriétaires successifs. Des propositions de modification de la nomenclature et des notes explicatives relatives au chapitre 97 ont été récemment soumises à l'Organisation mondiale des douanes et sont en cours d'examen.

79. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour les encourager à appuyer les modifications proposées concernant le chapitre 97 Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, qui sont actuellement examinées par l'Organisation mondiale des douanes.

B. Résolution 2388 (2017)

80. Plusieurs États Membres ont fait savoir à l'Équipe de surveillance qu'ils appréciaient les orientations contenues dans la résolution [2396 \(2017\)](#) relatives aux combattants qui retournent dans leur pays et aux « relocalisés », notamment en ce qui concernait la prise en charge des femmes et des enfants quittant la zone de conflit. Les États Membres s'efforcent d'intensifier les échanges d'informations sur l'identité des combattants terroristes étrangers, et la coopération continue de s'améliorer progressivement entre les pays d'origine et les pays de transit. De nombreux « relocalisés » et combattants de retour dans leur pays ont fait l'objet de poursuites ou d'autres procédures. Certains États Membres considéraient néanmoins que la résolution n'allait pas assez loin pour amener les pays de nationalité et les pays d'origine à assumer leur part de responsabilité dans la prise en charge des combattants terroristes étrangers.

81. Selon les estimations, le nombre de combattants terroristes étrangers détenus dans le nord de la République arabe syrienne serait compris entre plusieurs centaines et 2 000, et ils seraient bien plus nombreux encore en Iraq, où des États Membres estiment qu'ils sont de 9 000 à 20 000, selon que les membres de la famille sont ou non pris en compte. En application de la résolution 2388 (2017), l'Équipe de surveillance doit examiner, en concertation avec les États Membres, la question de la traite d'êtres humains et de la perpétration de violences sexuelles dans le conflit armé en ce qui concerne l'EIIL et Al-Qaïda. Certaines des femmes et certains des enfants qui ont quitté la zone de conflit et sont maintenant détenus peuvent être concernés. Jusqu'à présent, le travail effectué par l'Équipe de surveillance pour recueillir des informations à ce sujet a rencontré un écho limité, malgré les atteintes commises par le « califat ». Des États Membres estiment que l'exploitation sexuelle n'a jamais été une importante source de revenus pour l'EIIL, mais manquent d'informations sur d'autres aspects de la question.

82. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour leur rappeler les dispositions de la résolution 2388 (2017) et appeler leur attention sur le fait que de plus en plus d'informations pertinentes devraient être disponibles au fil du temps, à mesure que les combattants de retour dans leur pays et les « relocalisés », y compris des femmes, seront pris en charge durant leur passage en transit ou à leur arrivée dans leur pays de destination. Les États Membres devraient être encouragés à être attentifs aux occasions de recueillir de telles informations afin d'identifier, en vue de leur inscription sur la Liste par le Comité, les personnes ou les entités qui transfèrent à l'EIIL des fonds en lien avec l'exploitation et les atteintes dont sont victimes les femmes et les enfants.

IV. Sanctions

A. Interdiction de voyager

83. Au cours du premier semestre de 2018, aucun déplacement d'individus inscrits sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaïda n'a été signalé à l'Équipe de surveillance¹¹³. Peu de combattants terroristes étrangers se sont rendus dans la zone de conflit, et le nombre de retours au pays ou de relocalisation vers d'autres zones de conflit a été moins important que prévu. Des États Membres ont continué de renforcer les mesures destinées à contrer cette vague de retours, notamment en empêchant les déplacements des personnes concernées, et en recueillant et échangeant des informations aux niveaux bilatéral et multilatéral. Des États Membres s'inquiètent du manque d'informations sur le sort de nombreux combattants terroristes étrangers présumés être toujours en Iraq ou en République arabe syrienne, et sur l'endroit où ils se trouvent, car ils pourraient changer de tactique et parvenir à changer de pays en dépit du renforcement des contrôles aux frontières. Certains États Membres continuent d'avoir des difficultés à identifier à leurs frontières aériennes, terrestres et maritimes les combattants terroristes étrangers, les combattants qui rentrent dans leur pays et ceux qui sont « relocalisés », ce qui constitue un risque important en matière de sécurité dont l'EIIL pourrait tirer parti (voir S/2018/14/Rev.1, par. 73).

84. Depuis l'adoption des résolutions 2309 (2016) et 2396 (2017), l'Équipe de surveillance a poursuivi sa collaboration avec les États Membres, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Association du transport aérien international

¹¹³ Information communiquée par un État Membre.

et les acteurs du secteur privé aux fins de la mise en place de systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et de dossier passager (PNR) qui permettent des vérifications efficaces dans la Liste relative aux sanctions et les bases de données sur les combattants terroristes étrangers. Plusieurs États Membres ont progressé dans la collecte, le traitement et la diffusion de données relatives aux passagers, et nombreux sont ceux qui disposent aujourd'hui d'un système de renseignements préalables concernant les voyageurs. Certains ont en outre abandonné les systèmes basés sur la transmission de données par lots au profit de systèmes interactifs. Ils sont toutefois beaucoup moins nombreux à avoir mis en place un système de dossier passager¹¹⁴.

85. À compter du 23 octobre 2017, les renseignements préalables concernant les voyageurs sont devenus une norme de l'OACI. Les États Membres sont par conséquent tenus de mettre en place des systèmes de renseignements préalables reposant sur des cadres juridiques et institutionnels appropriés et conformes aux normes internationalement reconnues. Ils doivent créer un « guichet unique » pour le traitement des renseignements préalables concernant les voyageurs, ce qui signifie que ces données ne devraient être transmises qu'à un seul service de l'État, qui les communique ensuite à toutes les parties prenantes concernées. Ce guichet unique permet de renforcer l'échange d'informations entre les compagnies aériennes et les autorités nationales, de réduire au minimum les erreurs dans la transmission des données et d'améliorer la coopération et la coordination. Les États Membres doivent prévoir des mécanismes de recours pour les passagers injustement inquiétés, selon les données d'information figurant dans leur dossier passager. Cette mesure vise à garantir que les données relatives aux voyageurs sont traitées d'une manière propre à en garantir la confidentialité, sont obtenues de façon équitable et légale, sont pertinentes et ne sont pas conservées à des fins illégitimes ou pour une durée excessive. Tous les renseignements préalables concernant les voyageurs doivent être transmis conformément aux spécifications relatives aux formats de message EDIFACT/ONU PAXLST¹¹⁵.

86. Conjugués à des listes de surveillance à jour et des données biométriques utiles, les renseignements préalables concernant les voyageurs et les données des dossiers passagers peuvent favoriser l'identification des personnes inscrites sur la Liste et des combattants terroristes étrangers, réduire le risque de faux positifs lors du contrôle des passagers aux frontières et faciliter les déplacements légitimes. Des problèmes se posent néanmoins dans plusieurs États Membres, où des mesures doivent être prises pour améliorer les contrôles aux frontières, accroître l'efficacité des vérifications dans les listes de surveillance, recueillir des données biométriques et échanger plus rapidement et plus efficacement les informations pertinentes¹¹⁶.

87. L'Équipe de surveillance a poursuivi sa collaboration avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et a noté que les États Membres continuaient d'utiliser les bases de données d'INTERPOL et ont fourni des informations sur les combattants terroristes étrangers, ce qui a facilité l'arrestation et la poursuite en justice de plusieurs d'entre eux et d'intermédiaires chargés d'organiser leurs déplacements. Néanmoins, dans certains États Membres, la police des frontières et les compagnies aériennes n'ont pas accès à ces informations : dans près des deux tiers des pays membres d'INTERPOL, les postes frontière aériens, terrestres et maritimes ne sont pas reliés aux bases de données de l'organisation.

¹¹⁴ Information communiquée par un État Membre.

¹¹⁵ Organisation de l'aviation civile internationale, Normes et pratiques recommandées, annexe 9 à la Convention relative à l'aviation civile internationale : Facilitation, 15^e édition (octobre 2017), par. 9.8.

¹¹⁶ Information communiquée par un État Membre.

B. Gel des avoirs

88. L'Équipe de surveillance a continué de coopérer avec le Groupe d'action financière et les organismes régionaux du type du Groupe d'action pour se tenir informée des initiatives en cours dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme, appliquer les mesures de gel des avoirs et mieux faire connaître le régime de sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida. Le GAFI a adopté une stratégie unifiée de lutte contre le financement du terrorisme et un plan d'opérations afin d'axer ses travaux sur le suivi régulier de l'évolution des risques liés au financement du terrorisme, l'amélioration de l'échange d'informations, et l'application appropriée et efficace de ses normes et des sanctions financières ciblées décidées par l'ONU de manière à détecter et désorganiser les activités de financement du terrorisme. Malgré le travail considérable qui a été effectué à ce jour, le processus d'évaluation mutuelle du GAFI a montré que ces sanctions financières ciblées n'étaient pas utilisées de façon efficace et qu'il fallait redoubler d'efforts.

89. En perdant du terrain, l'EIIL a vu ses recettes diminuer et il sera peut-être contraint de diversifier ses sources de revenu. Des États Membres s'attendent à le voir de plus en plus recourir aux tactiques asymétriques privilégiées par Al-Qaida et planifier des opérations à faible coût exécutées par des cellules qui ont pour méthodes de financement les enlèvements contre rançon, la petite délinquance, la fraude au crédit et à l'assurance et les délits financiers sur Internet. Des États Membres ont par ailleurs souligné le risque d'une utilisation accrue de techniques nouvelles qui permettent d'échapper facilement aux contrôles, comme les portefeuilles électroniques, le financement participatif et les cybermonnaies.

90. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité écrive aux États Membres pour appeler leur attention sur les méthodes de financement du terrorisme susceptibles de devenir de plus en plus courantes lorsque l'EIIL aura perdu ses dernières sources de revenu quasi étatiques, pour mettre l'accent sur le risque de multiplication des enlèvements contre rançon à l'échelle mondiale, entre autres infractions génératrices de revenus et méthodes de financement, pour encourager les États Membres à continuer d'échanger des informations générales et spécialisées afin de lutter contre ces infractions, et pour les sensibiliser au fait que le versement de rançons ou l'octroi de concessions politiques à des groupes terroristes contribue à financer et à soutenir leurs activités et les incite à se livrer à de nouveaux enlèvements.

C. Embargo sur les armes

91. L'Équipe de surveillance a continué de s'intéresser à la question de l'approvisionnement en armes de l'EIIL, d'Al-Qaida et des éléments qui leur sont affiliés. À cet égard, des États Membres insistent sur le fait que le flux constant d'armes et de munitions parvenant à des groupes terroristes reste un sujet de préoccupation majeure et que la porosité des frontières et le détournement au profit de terroristes de cargaisons destinées à une utilisation militaire ou civile légitime continuent d'entraver la lutte contre le terrorisme.

92. L'EIIL et ses affiliés auraient atteint un niveau élevé de sophistication pour ce qui est de la fabrication d'engins explosifs artisanaux, de l'armement de drones (voir [S/2018/14/Rev.1](#), par. 87) et de la production de systèmes de lancement sans recul

improvisés¹¹⁷. Des États Membres estiment par conséquent que l'un des dangers liés au retour des combattants terroristes étrangers dans leur pays d'origine tient aux connaissances acquises dans les zones de conflit s'agissant du maniement des armes et de la fabrication d'engins explosifs improvisés.

93. Des États Membres ont indiqué que l'utilisation d'engins explosifs artisanaux s'intensifiera probablement à mesure que l'EIIL reviendra à des tactiques asymétriques. L'un des principaux précurseurs utilisés par l'EIIL dans les zones sous son contrôle est le nitrate d'ammonium. L'EIIL en Afghanistan utiliserait ce composé importé en contrebande (voir S/2018/466, par. 55 et 76) et des États Membres ont signalé des tentatives d'importation illégale de ce même composé en Libye, à bord d'un navire saisi par les autorités grecques en janvier 2018. Le triacétone triperoxyde, qui peut être obtenu à partir de produits ménagers courants, a été de plus en plus utilisé par des acteurs isolés pour fabriquer des bombes artisanales. Ce fut notamment le cas lors des attentats perpétrés à Surabaya (Indonésie) en mai 2018, d'après un rapport d'enquête rendu public. Des États Membres ont indiqué que des instructions pour la fabrication de ce type d'explosifs circulent parfois dans les médias sociaux.

D. Liste relative aux sanctions contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et Al-Qaida

94. En coopération avec l'Équipe de surveillance, le Secrétariat teste actuellement un nouveau modèle de données amélioré qui permet d'inclure des données biométriques dans la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida, y compris des photographies des personnes inscrites. Le Secrétariat a constaté que l'ajout de photographies augmentera considérablement la taille du fichier, ce qui pourrait poser des problèmes pour télécharger la Liste. Il a par ailleurs confirmé que le modèle de données actuellement utilisé pour la Liste était compatible avec le système de renseignements préalables concernant les voyageurs. Afin de répondre aux besoins des utilisateurs finals dans les secteurs de la finance, de l'aviation civile et d'autres secteurs concernés, le Secrétariat envisage également d'élaborer un moteur de recherche et une application mobile, grâce auxquels il ne serait plus nécessaire de télécharger et d'imprimer la Liste.

V. Activités de l'Équipe de surveillance et observations

95. De janvier à juin 2018, l'Équipe de surveillance a effectué 17 visites de pays et visites techniques. Elle a continué de faire connaître le régime de sanctions en participant à 28 conférences, réunions et ateliers internationaux, organisés notamment par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Union européenne, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Elle a également organisé, en collaboration avec des services de renseignements et de sécurité, deux réunions régionales consacrées à la menace que représentent l'EIIL, Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées. Elle a sensibilisé les services participants à la possibilité d'utiliser le régime de sanctions comme partie intégrante d'une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et les a encouragés à échanger davantage d'informations au niveau régional pour lutter contre cette menace.

¹¹⁷ Conflict Armaments Research, « Technical Report on Islamic State Recoilless Launcher Systems », avril 2018. Consultable à l'adresse suivante : www.conflictarm.com/technical/islamic-state-recoilless-launcher-systems.

96. L'Équipe de surveillance a continué de dialoguer avec des entités et associations des secteurs de la finance, de l'énergie, du commerce d'antiquités et des technologies de l'information et de la communication. Au cours de la période considérée, elle a poursuivi sa collaboration avec des sociétés Internet et participé à plusieurs ateliers organisés dans le cadre de l'initiative « Tech Against Terrorism ». Lors de ces réunions, elle a sensibilisé les participants aux dispositions du régime de sanctions et à la Liste relative aux sanctions. Elle coopère étroitement avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme à l'élaboration des rapports du Secrétaire général transmis en application des dispositions du paragraphe 101 de la résolution [2368 \(2017\)](#). Elle reste un membre actif de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (Bureau de lutte contre le terrorisme) et participe à ses groupes de travail. Elle a également encouragé la participation de services de lutte antiterroriste à la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, qui s'est tenue au Siège de l'ONU, à New York, les 28 et 29 juin.

97. L'Équipe de surveillance accueillera volontiers des observations sur le présent rapport, à lui communiquer à l'adresse suivante : 1267mt@un.org.

Annexe**Procédures engagées par des personnes inscrites sur la Liste relative aux sanctions, ou les concernant**

1. Les procédures judiciaires en cours ou récemment achevées concernant des personnes ou des entités inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida ou dont les noms ont été radiés de la Liste par le Comité, et dont l'Équipe de surveillance a connaissance, sont présentées ci-dessous.

Pakistan

2. Le recours formé par Al Rashid Trust (QDe.005) contre l'application de sanctions à son égard est en instance devant la Cour suprême du Pakistan, qui est saisie d'un appel interjeté par le Gouvernement contre une décision défavorable rendue en 2003. Le recours similaire formé par Al-Akhtar Trust International (QDe.121) reste en instance devant une juridiction inférieure¹.

3. Dans une affaire distincte, un administrateur de la Pakistan Relief Foundation [inscrite sur la Liste comme alias d'Al-Akhtar Trust International (QDe.121)] a contesté le gel de son compte bancaire².

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

4. Abdulbasit Abdulrahim, Abdulbaqi Mohammed Khaled et Maftah Mohamed Elmabruk (tous radiés de la Liste) contestent la légalité de la procédure par laquelle le Royaume-Uni les a désignés pour inscription sur la Liste relative aux sanctions. Des audiences concernant l'utilisation d'éléments confidentiels et le degré de divulgation nécessaire sont en cours dans le cadre de ces affaires³.

¹ Information communiquée par le Pakistan.

² Information communiquée par le Pakistan.

³ Information communiquée par le Royaume-Uni.